



apec

**Association
intercommunale pour
l'épuration des eaux usées
de la Côte**

**PROCES-VERBAL
DE LA
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU
26 septembre 2019 à Luins**

La séance est ouverte à 18h00 par le Vice-président M. Thierry Genoud qui souhaite la bienvenue à chacun.

	Ordre du jour
--	----------------------

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel ;
2. Assermentations ;
3. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2019 ;
4. Préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés ;
5. Préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2 ;
6. Préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques ;
7. Communications du comité de direction ;
8. Propositions individuelles et divers.

1.	Appel
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 58 conseillers intercommunaux. Toutefois, la commune de Bassins n'est pas représentée.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'art. 13 des statuts de l'association :

Le conseil intercommunal ne peut délibérer que si les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres et si chaque commune est représentée par un délégué au moins.

Si ces deux conditions ne sont pas respectées, une nouvelle séance du conseil intercommunal est convoquée avec le même ordre du jour; il pourra alors être délibéré même si chaque commune n'est pas représentée, le quorum des membres présents étant toujours requis.

Le Vice-président lève la séance, le conseil intercommunal ne pouvant délibérer.

Une nouvelle séance est convoquée immédiatement par le Vice-président avec le même ordre du jour. Le quorum étant atteint, le conseil intercommunal peut délibérer.

2.	Assermentation
-----------	-----------------------

Le Vice-président procède à l'assermentation de Mme Stella Motta Larrivé et de M. Olivier Monachon.

3.	Procès-verbal de la séance du 2 mai 2019
-----------	---

Le procès-verbal a été adressé le 22 mai 2019 à chaque membre du conseil intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est accepté sans modification.

4	Préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés
----------	--

La lecture des conclusions du rapport de la commission technique est effectuée par M. Christian Dugon. Ce rapport est le suivant :

Le jeudi 29 août 2019, la commission technique s'est réunie en présence de Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 587'600. - relative au remplacement des disques biologiques par des lits fluidisés. Nous les remercions pour la précision des explications qu'ils nous ont apportées.

Comme mentionné dans le préavis, notre station a aujourd'hui atteint sa capacité maximum de traitement, prévue pour réceptionner les eaux usées de 40'000 équivalents habitants (EH). En l'an 2000 la mise en place de disques biologiques dans la chaîne de traitement a permis de doubler la capacité de traitement entre le décanteur et la biologie des boues. Actuellement, ces disques, suspendus dans deux bassins ont leur entrainement assuré par un système d'air.

Considérant l'état de ces appareillages ; une durée de vie de 15 à 20 ans et dans l'impossibilité de trouver des pièces de rechange, au vu des débits importants à traiter (les deux disques travaillent en tandem afin d'assurer ce service) et du risque d'arrêt total de cette partie de la chaîne de traitement, nous avons l'opportunité de remplacer ce système en transformant ces bassins en lits fluidisés afin de répondre à nos besoins et d'augmenter la capacité de traitement.

Ce projet, très bien documenté dans le préavis a retenu l'attention de notre commission du fait que profitant de l'infrastructure existante en limitant les travaux de génie civil et en réutilisant les soufflantes. Le toit couvrant les disques sera supprimé pour un meilleur rendement, entendu que les odeurs se limiteront à quelques mètres. A noter qu'au vu de la diminution de capacité pendant la durée des travaux, l'ajout de produit afin d'augmenter la précipitation dans le primaire, permettra d'assurer le traitement sans risque de pollution au lac.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 19 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 587'600.- destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés.

La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Mme Antonella Salamin. Ce rapport est le suivant :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 19/2019 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances composée de Mmes Laurence Pinel, Antonella Salamin, et de MM. Cédric Marzer et Daniel Richard a été reçu le 29 août 2019 par l'APEC pour étudier le préavis 19/2019. M. Mawjee était excusé.

La commission remercie vivement M. Yves Reymond, président du comité de direction, M. Alain Meylan, chef de station et M. Guy Fritsché, ingénieur génie civil, pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 29 août 2019.

Contexte

Si la nouvelle station est prévue pour 2023 dans le meilleur des cas, l'APEC doit pouvoir continuer à fonctionner correctement, dans de bonnes conditions jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration.

La population de la région de la Côte s'est bien développée ces dernières années. Cette tendance à la hausse va continuer au vu des projets immobiliers à venir dans notre région.

La station d'épuration de l'APEC tourne à plein régime. Aujourd'hui nous sommes à la capacité maximum de 40'000 équivalent-habitants.

Dans ce contexte restreint, la station d'épuration doit être opérationnelle au moins jusqu'à 2025 selon les dernières estimations et augmenter sa capacité de charge au maximum de ses possibilités pour que tous les traitements nécessaires puissent être effectués

Remplacement des liquides biologiques par des lits fluidisés

Les disques biologiques existants, après 19 ans d'utilisation, doivent être remplacés impérativement pour garantir un traitement correct de l'eau entre le décanteur primaire et la biologie à boues activées. Nous ne rentrerons pas dans les détails techniques, mais le remplacement de ce matériel se justifie amplement. La technologie actuelle veut qu'il soit remplacé par un lit fluide.

Le coût

Le coût de CHF 587'600 se justifie par des travaux importants de démontage, sortie et évacuation des disques actuels, adaptation des locaux et mise en place du lit fluide avec une télégestion et supervision.

Le dossier qui nous est présenté a bien été pensé dans la continuité de l'exploitation de la station d'épuration. Les coûts présentés dans le préavis ont été étudiés pour que l'installation soit conforme à l'évolution technologique d'aujourd'hui. Une procédure sur invitation a été faite pour le choix du fournisseur. Le préavis est présenté sur des bases de soumission de prix entrée. Le coût nous semble donc adéquat et justifié.

Financement et amortissement

Le financement est assuré par les fonds propres de l'APEC, ce qui ne pose aucun problème au vu du disponible au 31.12.2018.

Nous considérons raisonnable l'amortissement sur 5 ans, puisque c'est la durée de vie prévue pour cette installation. Dans les conditions envisagées, en 2025, la nouvelle station d'épuration devrait être en fonction.

Conclusion

Au vu des arguments qui nous ont été présentés, la commission des finances propose d'accepter le préavis 19/2019 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés pour le montant de CHF 587'600.00

- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 587'600.-- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

5.	Préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2
----	--

La lecture des conclusions du rapport de la commission technique est effectuée par M. Christian Dugon. Ce rapport est le suivant :

Le jeudi 29 août 2019, la commission technique s'est réunie en présence de Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 1'037'600. – relative au financement de la révision du digesteur N°2. Nous les remercions pour la précision des explications qu'ils nous ont apportées.

Le préavis présenté fait suite à la révision du digesteur N°1 qui a été réalisée en 2018 suite à l'acceptation du préavis N°11.

A l'origine, les 2 digesteurs étaient prévus pour un fonctionnement en alternance. Actuellement, la capacité de traitement ne peut plus, en l'état, répondre aux besoins d'une charge en constante augmentation sans équiper notre installation de deux digesteurs similaires. En équipant le digesteur N°2 d'un système de chauffage, la préparation des boues serait ainsi optimale tout en assurant une production de gaz, implicitement d'électricité.

*Comme expliqué par le CoDir, une augmentation de charges implique une fermentation des boues non finie donc des **odeurs**. Par conséquent, périlleux et difficile d'entretien, puisqu'actuellement les boues sont traitées à l'extérieur. En couplant les digesteurs, le temps de passage passerait à 30 jours d'où plus de gaz, plus d'électricité et surtout moins d'**odeurs**.*

Pour 2019, déjà 30 à 40 m3 sont à livrer ailleurs (Steps de Nyon et Rolle) afin de soulager le digesteur N°1.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 20 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 1'037'600.-. destiné à financer la révision du digesteur N°2.

La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Mme Antonella Salamin. Ce rapport est le suivant :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 20/2019 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances composée de Mmes Laurence Pinel, Antonella Salamin, et de MM. Cédric Marzer et Daniel Richard a été reçu le 29 août 2019 par l'APEC pour étudier le préavis 19/2019. M. Mawjee était excusé.

La commission remercie vivement M. Yves Reymond, président du comité de direction, M. Alain Meylan, chef de station et M. Guy Fritsché, ingénieur génie civil, pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 29 août 2019.

Contexte

Si la nouvelle station est prévue pour 2023 dans le meilleur des cas, l'APEC doit pouvoir continuer à fonctionner correctement, dans les bonnes conditions jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration.

La population de la région de la Côte s'est bien développée ces dernières années. Cette tendance à la hausse va continuer au vu des projets immobiliers à venir dans notre région.

La station d'épuration de l'APEC tourne à plein régime. Aujourd'hui nous sommes à la capacité maximum de 40'000 équivalent-habitant.

Dans ce contexte restreint, la station d'épuration doit être opérationnelle au moins jusqu'à 2025 selon les dernières estimations et augmenter sa capacité de charge au maximum de ses possibilités pour que tous les traitements nécessaires puissent être effectués.

Révision du digesteur n°2

Le préavis présente les raisons de la révision du digesteur n°2, nous ne revenons pas sur les arguments déjà présentés.

Les quantités de boues à traiter qui arrivent actuellement sont trop importantes pour être traitées sur place par notre station d'épuration. Une partie doit être transportée à Nyon (une fois par semaine) et à Rolle (une fois par mois). Cette situation de dépannage ne peut être envisagée que sur une courte durée. Les stations de Nyon et de Rolle n'ont pas la capacité de traiter plus pour l'APEC et sur du long terme. Cette solution de dépannage coûte environ CHF 300'000 par année à l'APEC.

Le coût

Le coût pour une révision complète du digesteur n°2 est de CHF 1'037'600.00.

Le dossier qui nous est présenté a bien été pensé dans la continuité de l'exploitation de la station d'épuration et pour absorber l'augmentation constante et variable des boues. Les coûts présentés ont été étudiés pour une amélioration des installations existantes et une augmentation des capacités de traitement des boues. Des procédures sur invitation ont été faites pour le choix des fournisseurs. Le préavis est présenté sur des bases de soumission de prix entrée.

Bien qu'élevé, le coût nous semble adéquat et justifié. Cette mise en service du digesteur n°2, évitera aussi les coûts actuellement payés (environ CHF 300'000 par an) pour le traitement des boues par d'autres stations d'épuration voisines.

Financement et amortissement

Le financement est assuré par les fonds propres de l'APEC, ce qui ne pose aucun problème au vu du disponible au 31.12.2018.

Nous considérons raisonnable l'amortissement sur 5 ans, puisque c'est la durée de vie prévue pour cette installation. Dans les conditions envisagées, en 2025, la nouvelle station d'épuration devrait être en fonction. L'amortissement de la révision du digesteur n°2 sur 5 ans est moins élevé que les surcoûts actuellement payés.

Conclusion

Au vu des arguments qui nous ont été présentés, la commission des finances propose d'accepter le préavis 20/2019 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur n°2 pour CHF 1'037'600.00

- La discussion est ouverte. La parole est demandée par :

M. Olivier Dutruy

Au vu des investissements consentis, M. Dutruy désirerait savoir si le matériel, les installations acquis pourrait être réutilisés ?

M. Yves Reymond

Le but de cette révision est de doubler notre capacité de digestion, d'augmenter la durée de celle-ci à 23, 24 jours et d'assurer la transition jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale. Malheureusement, ce matériel ne pourra être récupéré en raison de la conception différentes des nouvelles stations d'épuration.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 1'037'600.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

6.	Préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques
-----------	--

La lecture des conclusions du rapport de la commission technique est effectuée par M. Christian Dugon. Ce rapport est le suivant :

Le jeudi 29 août 2019, la commission technique s'est réunie en présence de Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 156'600. – relatif au remplacement des vis de relevage des boues biologiques. Nous les remercions pour la précision des explications qu'ils nous ont apportées.

Notre commission est consciente qu'après bientôt 40 ans de service et la position névralgique de cette installation, tenant compte d'entretiens réguliers au vu d'un fonctionnement quasi permanent, il est judicieux de remplacer ces deux machines, ce qui implique naturellement la mise à niveau du système de commande.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 21 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF156'000.- destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques.

La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Mme Antonella Salamin. Ce rapport est le suivant :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 21/2019 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances composée de Mmes Laurence Pinel, Antonella Salamin, et de MM. Cédric Marzer et Daniel Richard a été reçu le 29 août 2019 par l'APEC pour étudier le préavis 19/2019. M. Mawjee était excusé.

La commission remercie vivement M. Yves Reymond, président du comité de direction (Codir), M. Alain Meylan, chef de station et M. Guy Fritsché, ingénieur génie civil, pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 29 août 2019.

Contexte

Si la nouvelle station est prévue pour 2023 dans le meilleur des cas, l'APEC doit pouvoir continuer à fonctionner correctement, dans de bonnes conditions jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration. Cependant, il est plus raisonnable d'envisager le fonctionnement de notre Step actuelle jusqu'à 2025.

Les vis de relevage des boues biologiques datent de l'origine de la station d'épuration (1980). Nous ne rentrerons pas dans les détails techniques, mais le remplacement de ce matériel se justifie amplement.

Coût et financement

Le coût de CHF 156'600 semble donc adéquat et justifié.

Le financement est assuré par les fonds propres de l'APEC, ce qui ne pose aucun problème au vu du disponible au 31.12.2018.

Nous considérons raisonnable l'amortissement sur 5 ans.

Conclusion

Au vu des arguments qui nous ont été présentés, la commission des finances propose d'accepter le préavis 21/2019 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les deux vis de relevage des boues biologiques pour CHF 156'600.-.

- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 156'600.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

11. Communications du comité de direction

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

Personnel

Nous avons accueilli notre 5^{ème} collaborateur en la personne de Monsieur José Duran, habitant de Gland, comme employé d'exploitation au 1^{er} août dernier.

Véhicules

Comme certains d'entre vous auront pu remarquer, nous avons reçu le 1^{er} des 2 véhicules en remplacement du Mitsubishi qui a été cédé à titre humanitaire pour un hôpital de Sierra Léone par l'intermédiaire de notre ancien chef de la Step, Monsieur Jean-Luc Faillettaz.

COPIL nouvelle STEP - Régionalisation

Pour donner suite au préavis 17 et afin de respecter le délai au 31 décembre prochain, votre comité a défini le montant des participations des nouvelles entités pour l'adhésion à APEC plus sous réserve de l'accord des législatifs respectifs et aux nouveaux statuts qui régleront l'adhésion définitive des partenaires.

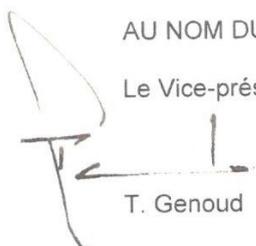
Un préavis commun est en cours d'élaboration et sera présenté lors d'un communiqué de presse à Gland en présence de Madame la Conseillère d'Etat, Madame de Quattro, le 25 novembre prochain.

Pour l'instant, 3 communes ont accepté le principe d'adhésion à la nouvelle entité sous réserve de leur législatif. Pour le fonctionnement intermédiaire, nous leur proposons un contrat de droit administratif qui sera signée par les exécutifs, afin de poursuivre les différentes études, plan d'affectation et autres.

12. Propositions individuelles et divers.

La parole n'est pas demandée, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Vice-président :  T. Genoud

Le secrétaire :  D. Gaiani